FRC v. 33 611 A

Case
FRC
26154

CONTRAINTE GÉNÉRALE AUX TROUPES DE LIGNE

De ſe joindre à la Garde-Nationale, pour défendre tous les pièges qui ſont dreſſés contre la Nation Françaiſe, afin de ſoutenir la Liberté.

PAR M. DE VILLE-NEUVE-BARGEMON,

Député de la Ville de Marſeille, & acceptée par l'Aſſemblée Nationale.

THE NEWBERRY LIBRARY

CONTRAINTE GÉNÉRALE

AUX

TROUPES DE LIGNE

DE se joindre à la Garde Nationale, pour défendre tous les piéges qui sont dreſſés contre la Nation Françaiſe, afin de ſoutenir la liberté.

PAR M. DE VILLE-NEUVE-BARGEMON,

Député de la Ville de Marſeille, & acceptée par l'Aſſemblée Nationale.

MESSIEURS,

Quelle ſurpriſe pour tout bon Français, ſincèrement attaché à ſa Patrie, de voir que dans le moment même, où l'on parle ſans ceſſe de liberté, l'on propoſe ſouvent des opérations tendantes

à replonger la Nation dans l'eſclavage dont elle eſt à peine ſortie depuis un an !

Nous devons par conſéquence avoir nuit & jour les yeux ouverts, & réfléchir ſérieuſement ſur la nature des événemens qui ſe ſuccèdent les uns aux autres, afin de prévoir quelles en ſeront les ſuites.

Parmi les objets dignes de notre attention, un des principaux eſt une organiſation d'Armée, dont les intérêts des Officiers qui la compoſent ſoient intimément liés au maintien de la Conſtitution & de la Liberté.

C'eſt une affaire des plus ſérieuſes d'où dépend le ſalut de l'Etat ou ſa ruine.

Il eſt donc abſolument néceſſaire d'examiner cette queſtion ſous tous les rapports dont elle eſt ſuſceptible, & de prendre les moyens les plus efficaces, afin que les forces de terre & de mer, deſtinées à la défenſe du Royaume, ne ſervent jamais à renverſer le ſuperbe édifice, dont la Liberté doit être la pierre fondamentale.

Quoiqu'il ſoit convenable au ſujet de l'Organiſation de l'Armée & des Troupes de la Marine, de prendre en conſidération les repréſentations des Militaires, on ne peut cependant les adopter qu'autant qu'elles ſont juſtes.

Une complaiſance aveugle nous induiroit en erreur.

C'eſt à notre prudence & à nos ſages réflexions, de diſcerner les bonnes opérations d'avec les mauvaiſes.

Défions-nous, Meſſieurs, des idées anciennement adoptées, qui nous faiſoient regarder comme autant d'oracles tout ce qui émanoit du pouvoir exécutif.

Une fatale expérience nous a appris le contraire, ſur-tout depuis que les Miniſtres de la Guerre ont été choiſis parmi les Militaires.

Les uns & les autres ſont cauſe de la diſſipation des Finances, ainſi que de beaucoup d'abus introduits dans le ſervice, & ont malheureuſement anéanti l'émulation parmi les Militaires, en faiſant perdre toute eſpérance d'avancement aux Officiers du plus grand mérite.

Ils avoient adopté des exercices peu analogues à nos mœurs, capables d'humilier ſans ceſſe des hommes d'un âge mûr, pleins de ſentimens & d'honneur, & plus propres en diſloquant les os des Soldats, à faire danſer des Marionnettes, qu'à inſpirer à de braves guerriers un eſprit martial, & les former aux évolutions militaires.

Les graces qu'ils ont accordées ſans raiſon, ſans diſcernement & avec profuſion, ont répandu parmi les Officiers même des grades les plus diſtingués, l'eſprit de cupidité.

Quelle confiance peut-on prendre dans de tels Miniſtres !

Quant à ce qui regarde ceux de la marine, pris dans la profeſſion des armes, les choix n'ont pas été plus heureux.

Cependant on ne ſauroit avoir trop de talens pour ſurveiller un Corps auſſi néceſſaire à la proſpérité de l'Etat, afin d'en tirer tous les avantages dont il eſt capable.

Il eſt bon de ſavoir que les Officiers de la marine ont eu le malheur d'envier aux Intendans & Commiſſaires employés dans cette partie, des détails qu'on prétend être fort lucratifs ; & par cette raiſon, ils ſe ſont ſouvent permis de ſuſpecter la probité de ceux qui en étoient chargés.

A force d'imputations injurieuſes, ou vraies, ou fauſſes, ils ſont enfin parvenus au point de ſe procurer une partie des mêmes détails.

Cependant ils n'ont pas été plus à l'abri des traits de la ſatyre, de la jalouſie & de la méchanceté, que ceux dont ils avoient impitoyablement déchiré la réputation.

Suppoſé qu'il ſoit impoſſible d'empêcher que l'Etat ſoit pillé, ou par les uns ou par les autres, les Miniſtres auroient dû au moins choiſir le régime où la rapine peut plus facilement être réprimée.

C'eſt ce qui avoit lieu dans l'ancien régime, dont on n'auroit jamais dû s'écarter, ſur-tout à l'égard d'un objet très-intéreſſant.

Les Officiers de la marine, pour lors ſurveillés par les Intendans, ne pouvoient point facilement ſe ſervir des Vaiſſeaux de guerre pour des ſpéculations de commerce.

Cette obſervation eſt d'autant plus importante, qu'elle tend à empêcher qu'il ne s'introduiſe des abus nuiſibles à l'Etat.

En effet, les Commandans de Vaiſſeau qui voudroient s'enrichir par la voie du commerce, feroient fort ſouvent échouer, dans nos guerres de mer, les entrepriſes les plus importantes, en évitant de rencontrer l'ennemi

Que de réflexions à faire ſur les différentes parties de l'Adminiſtration !

Le régime des Troupes de terre eſt un des principaux objets dont il faut s'occuper au plutôt.

Donnons nos ſoins & toute notre attention, afin que les ſervices, que rendent ces mêmes Troupes, contribuent au bonheur général.

On y rénſſira infailliblement, en faiſant dépendre l'Etat, la fortune & l'avancement des Militaires, du ſuccès de la révolution, & en liant, de la manière la plus intime, les intérêts de tous ces braves guerriers, au maintien de la Conſtitution & de la Liberté.

C'eſt en agiſſant de la ſorte, que le deſpotiſme ſera entièrement détruit ſans aucune eſpérance de retour, & que le grand œuvre de la régénération de l'Etat parviendra au plus haut degré de perfection.

Les moyens à prendre qui vont être rapportés, ſont, on ne peut pas plus conformes à la raiſon.

Ils ont pour objet d'attribuer aux Soldats des Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, & de tous les autres Corps deſtinés à la défenſe du Royaume, le droit de concourir au choix des Officiers qui doivent les commander, & de parvenir eux-mêmes à tous les emplois.

Peut-on, Meſſieurs, refuſer une pareille ſatisfaction, que dis-je, une pareille juſtice, à quiconque eſt toujours prêt à expoſer ſa vie pour le ſalut de la Patrie ?

Les moyens dont il s'agit, qu'on peut regarder comme très-efficaces, ſont fondés ſur des principes profondément gravés dans nos cœurs ; principes que vous avez ſolemnellement reconnus, lorſque vous avez établi au grand contentement de tout le monde, d'une maniére ſolide & invariable les droits ſacrés & impreſcriptibles de l'homme.

Vous ne pourrez plus aujourd'hui vous écarter de ces mêmes principes, ſans donner lieu à de grands ſujets de plaintes & de murmures, ſans commettre l'injuſtice la plus révoltante envers les généreux défenſeurs de l'Etat, & qui plus eſt, ſans tomber en contradiction avec vous-mêmes.

Il importe beaucoup pour la ſûreté & la liberté de la Nation, que le Soldat ſoit dans le cœur très-bon citoyen, & que ſa profeſſion devienne honorable, afin qu'elle ſoit continuellement recherchée par tous les Français.

La fermentation qu'il y a actuellement dans les Troupes, les ſuites malheureuſes & funeſtes qu'elle peut avoir, la ſatisfaction qu'il faudra probablement donner dans les circonſtances critiques où nous nous trouvons aux généreux défenſeurs de la Nation, doivent nous mettre en conſidération.

Toutes ces raiſons ſont en même tems connoître l'importance des moyens dont il s'agit, & la néceſſité indiſpenſable de les employer au plutôt.

Dès qu'on a voulu faire connoître au Peuple ſa force, a-t-on pu croire qu'on laiſſeroit abſolument ignorer aux Militaires celle dont ils peuvent faire uſage ?

On ſe ſeroit groſſièrement trompé, lorſqu'on a favoriſé des attroupemens, en vue d'inſulter, de menacer & de maltraiter certains Députés ; ſuppoſé qu'on ait cru que ces attroupemens ne produiroient d'autres effets que ceux dont il vient d'être fait mention.

Les Auteurs de pareilles commotions n'ont pas apparemment prévu qu'ils ne pourroient éteindre les incendies qu'ils alloient occasionner.

Quant au projet proposé à dessein de nous garantir des maux auxquels la fatalité des tems nous expose actuellement, il faut espérer que la lumière, généralement répandue, en faciliter l'exécution.

Inutilement pour y mettre obstacle se serviroit-on de ces grands mots : *la crainte d'intrigues & de cabales, la nécessité d'une discipline exacte, &c.*

Dès qu'on n'a pas craint de mettre le désordre en France, en procédant partout en même tems aux élections des Officiers Municipaux & des Membres de Directoire, de District & de Département ;

Dès qu'on procède aujourd'hui de la même manière, & avec beaucoup de tranquillité dans les Provinces, aux élections des Juges, pourquoi y auroit-il des inconvéniens aux élections de quelques emplois militaires, dont la sensation qu'ils font, quand ils viennent à vaquer, n'est certainement point comparable à celle qu'occasionnent les opérations actuelles, dont le Royaume est occupé, & qui sont bien d'une plus grande importance ?

On peut ajouter que les Soldats connoissant le mérite de tous les individus des Corps dont ils sont les Membres, on peut bien s'en rapporter à eux sur les choix qu'ils feront.

Comme ils portent le fardeau du service, & en ont toutes les peines, il est juste aussi qu'ils puissent espérer des avancemens quand ils auront autant de mérite que de courage.

En effet, un simple citoyen peut devenir ou Représentant de la Nation, ou Magistrat de quelque Tribunal de Justice, ou Membre de Directoire de District & de Département, pourquoi un Soldat, qui est également citoyen, ne seroit-il par pourvu d'un emploi d'Officier dans un Régiment ?

Ainsi pour maintenir la paix & la tranquillité parmi les Troupes, il faut ordonner :

Premièrement, qu'en cas de vacance d'emploi dans les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, les Bas-Officiers seront choisis parmi les Soldats, & que la nomination en sera faite au scrutin par les Officiers & Soldats qui auront tous droit de suffrage.

Secondement, que les Sous-Lieutenans seront choisis de la même manière parmi les Bas-Officiers.

Troisièmement, que le plus ancien Sous-Lieutenant deviendra de plein droit Lieutenant.

Quatrièmement, que le plus ancien Lieutenant deviendra de plein droit Capitaine.

Cinquièmement, que le plus ancien Capitaine deviendra de plein droit Lieutenant-Colonel.

Mais comme les places de Colonel & de Major exigent des talens particuliers, en cas de vacance de ces emplois, les Officiers & Soldats du Régiment, étant tous assemblés, choisiront au scrutin trois Officiers, ayant au-moins le grade de Capitaine, dont le Roi sera obligé d'en nommer un.

Nous avons vu jusqu'à nos jours, que les places de Colonels ont presque toujours été données à prix d'argent, ou ont servi de payement à des objets de galanterie, & de dot à des filles de domestiques de citoyens & citoyennes de l'ancienne & auguste famille Capet.

Il convient d'être ferme & inébranlable sur l'élection de ces sortes d'emplois, quelques efforts qu'on fasse pour s'y opposer.

Sous un pareil régime, les choix seront presque toujours excellens, le mérite & la valeur seront certainement recompensés, & tous les Militaires tendront continuellement au bonheur de la Patrie.

Depuis que la suppression de la Noblesse a établi une parfaite égalité parmi les Citoyens, la France doit être regardée comme une grande famille dont le Roi est le Chef, & l'on peut être persuadé que les Colonels n'auront plus autant de hauteur que précédemment.

Quand ils seront en garnison dans une Ville, ils ne témoigneront aucune répugnance d'obéir aux Officiers Municipaux.

Comme il y aura désormais une conformité d'état entre les troupes de Ligne & les troupes Nationales, il existera à l'avenir entr'elles une parfaite harmonie.

Par une suite nécessaire de ces nouveaux arrangemens, les Ministres & les Colonels, étant privés du droit d'accorder des emplois militaires & des moyens de se faire des créatures, ne pourront plus disposer des Régimens pour le rétablissement du despotisme.

Ce régime doit être également adopté pour tout ce qui a rapport aux troupes Patriotiques.

Il empêchera, dans les tems de trouble, que les Commandans des troupes Nationales profitent des nominations d'emplois pour se procurer des partisans, & s'arroger une autorité trop considérable dans les Districts & les Départemens.

Ces objets, quelque importans qu'on puisse les imaginer, ne sont cependant pas les seuls dignes de nos réflexions.

Il en est d'autres encore, qui probablement nous détermineront, tôt ou tard, à de nouvelles opérations à l'égard du Militaire.

Il n'y a pas de doute, que l'Assemblée Nationale ne se sera pas plutôt apperçue que les Colonels d'Infanterie étant en trop petit nombre, il y a peu de sûreté pour la Constitution & la Liberté, qu'elle se déterminera tout de suite à ordonner que chaque bataillon formera à l'avenir un régiment, ayant son Colonel.

Il y aura pour lors beaucoup moins à craindre, soit pour une contre-révolution, soit pour le démembrement du Royaume.

Il est indubitable que le Ministère, dont on doit se méfier & éclairer sans cesse les démarches, aura beaucoup plus de peine à séduire les Colonels d'Infanterie, quand il y en aura cent soixante six, que s'ils n'étoient que quatre-vingt-trois, nombre auquel ils sont actuellement fixés.

Dans le cas de conspiration, le secret, confié à plusieurs, est ordinairement découvert, & le mal, auquel des intrigues criminelles peuvent donner lieu, n'est pas plutôt connu qu'il est facile d'y porter le plus prompt remède.

Il seroit, en effet, bien plus facile à un petit nombre de personnes de se réunir, pour l'exécution de projets funestes à un Etat, qu'à un grand nombre, presque toujours divisé par la différence de caractère & d'intérêts.

Il sera nécessaire d'établir aussi un nouveau régime concernant la Marine, afin que les Citoyens trouvent les mêmes avantages au service des armées navales, qu'à celui des armées de terre.

Quant à nous, Messieurs, à qui les événemens extraordinaires & malheureux dont nous sommes continuellement témoins, servent à indiquer les moyens les plus propres à sauver l'Etat :

Montrons-nous amis du Peuple, non par de simples paroles auxquelles on commence à n'ajouter aucune foi, encore moins par des relations intimes avec les voleurs, les incendiaires & les assassins, mais par des actions généreuses, tendantes au bien public, & par notre union avec tous les Citoyens attachés à la Constitution & à la Liberté.

Il ne suffit pas pour la sûreté de l'Etat d'avoir pourvu à une Organisation d'Armée qui soit avantageuse à la Nation, il y a encore d'autres objets qui méritent bien notre attention.

La connoissance des moyens les plus propres à garantir le Royaume de tout espèce de désastre, peut nous parvenir, en comparant les malheureuses positions où se sont trouvés les différents Pays de l'Europe avec la nôtre, & en examinant les suites des événemens funestes & tragiques dont ils ont été affligés.

Pour n'avoir rien à desirer à ce sujet, & pourvoir avec sagesse à tout ce qui peut arriver, consultons les histoires.

Dans celle de la révolution d'Angleterre de 1640, nous voyons que le Chevalier Otten, qui défendit courageusement la Ville de

Hus, contre Charles Premier, & le Chevalier de Ventvort, connu dans la ſuite ſous le nom du Comte de Staffort, & pluſieurs autres Seigneurs Anglois, qui s'étoient diſtingués par des actions de valeur & par un grand attachement pour le Peuple, en abandonnerent enſuite les intérêts par des motifs d'ambition.

Qui peut répondre que les preuves de grand zèle pour le Peuple Français, ſi ſouvent données dans cette Tribune & exprimées dans les termes les plus énergiques, ſont plus ſincères que celles données autrefois à Londres par les perſonnages dont on vient de parler?

Nous avons cet avantage ſur l'Angleterre, que le génie ſublime & les exploits des grands hommes, qui donnerent le mouvement à la fameuſe Révolution dont le Royaume fut agité, aboutirent enfin à ſoumettre l'Angleterre à un terrible joug; au lieu que la Révolution actuelle s'eſt opérée d'elle-même, & qu'il n'y a eu aucune action aſſez éclatante, dont les partiſans de la liberté puiſſent ſe prévaloir, pour inſpirer aujourd'hui des craintes à la Nation Françaiſe.

Il eſt bien clairement prouvé que pour la tranquillité de l'Etat, à l'égard de la fidélité des Militaires, il ne faut pas toujours s'en rapporter aux ſeules aſſurances qu'ils en donnent, mais qu'il faut recourir encore à beaucoup d'autres précautions.

En conſidérant, Meſſieurs, ce qui vient d'être rapporté, il eſt de notre devoir de détruire tout moyen de ſéduction, d'écarter bien loin ce qui peut troubler l'eſprit des Citoyens, & diminuer l'attachement qu'ils doivent avoir pour le maintien de la Conſtitution, & de la Liberté.

Un objet d'auſſi grande importance, exige de recourir aux réflexions ſuivantes.

Notre Monarque ayant conſenti que ſa famille devînt roturière, aucun Prince ne voudra épouſer ſes filles, dans la crainte de fermer à ſa poſtérité l'entrée des Chapitres d'Allemagne, & de l'Ordre Teutonique.

Les ſucceſſeurs de nos Rois, & leurs enfans étant enveloppés dans la roture, aucune Princeſſe ne voudra peut-être jamais plus les épouſer.

De-là ſuivra le bonheur de la France.

L'on prendra pour lors les meſures les plus ſages, afin que la clef-d'or qui ouvre par-tout, tienne néanmoins toujours étroitement renfermé l'eſprit d'intrigue, d'avarice & d'ambition, pour qu'il ne transforme pas les Militaires valeureux, & les Citoyens bons Patriotes, en des perſonnages *traîtres & perfides*.

Nous ne ſerons plus déſormais le jouet des paſſions de nos

Souverains, ni exposés aux guerres occasionnées par leurs alliances.

Nous ne deviendrons plus victimes de la méchanceté des Reines, de même caractère qu'Isabeau de Bavière & Catherine de Médicis ; il faut s'attendre que dans cent ans d'ici, les Citoyens qui auroient péri dans de pareilles guerres, se seront mariés & auront augmenté le nombre des habitans de plus d'un million.

Les marais seront pour lors desséchés, les terres incultes défrichées, & l'on aura construit des canaux favorables au commerce, pour communiquer par les rivières d'un bout du Royaume à l'autre, ce qui procurera par-tout l'abondance, & rendra la France un pays délicieux, où de toutes parts les étrangers viendront se retirer.

Un aussi grand bonheur ne sera assuré que par l'anéantissement du faste de la Cour, & des emplois capables d'exciter l'ambition, & de corrompre le cœur des Citoyens, ayant en main les forces de l'Etat, ou qui sont dépositaires de la confiance des Peuples.

Pour couper la racine des maux dont la France est menacée, il faut que par un acte constitutionel, nos Monarques soient obligés de prendre des épouses dans la grande-famille, dont le Roi est le Chef.

De bonne-foi, les plus puissans Souverains d'Asie, & peut-être du monde entier, sont fils d'esclaves Géorgiennes, ou d'autres contrées, presque toutes nées dans un état obscur, & vendues dans des marchés publics.

Pourquoi les meres de nos Rois ne seroient-elles pas filles d'un tailleur, d'un fabricant d'étoffes, ou d'un boulanger !

Une loi qui tendoit à bannir à jamais cette engeance monstrueuse de harpies, qui obsèdent la personne de nos Rois, toujours prêtes à sacrifier le salut de la Patrie au moindre objet de fortune, doit être nécessairement adoptée.

Elle est absolument conforme à la position actuelle où se trouve le Royaume.

Notre Monarque a remis volontairement à la Nation le pouvoir législatif, il ne s'est réservé que le pouvoir exécutif ; il a consenti de n'être nommé dans les actes de serment, & autres, qu'après la Nation, tandis que le Roi de Pologne, dont l'autorité est très bornée, est toujours mentionné avant la République de Pologne ; de plus, les Citoyens sont presque tous ruinés, ce Prince ne doit plus par conséquent avoir à l'avenir une Cour aussi brillante qu'anciennement.

Les grandes Charges attachées à la personne du Roi, ainsi que plusieurs autres moins considérables, ne doivent plus exister avec le nouvel ordre de choses.

Elle seroient même nuisibles au maintien de la Constitution & de la Liberté, dès qu'on pourroit les promettre à quiconque montreroit du desir & de l'empressement pour une contre-révolution.

L'exercice de ces Charges supposeroit aussi entre le Roi & ses sujets une disproportion qui paroîtroit aujourd'hui on ne peut pas plus ridicule, depuis que le souverain n'est plus en France que le premier Citoyen, & le délégué de la Nation.

L'on peut dire également que la suppression de ces Charges procurera la tranquillité & la sûreté publique.

Elle fera perdre toute espérance de les obtenir, aux mauvais Patriotes, dont les démarches ne sont inspirées que par des motifs d'intérêt. D'ailleurs, tout pourvu de quelqu'une de ces Charges, ou dans la maison du Roi, ou dans celles des différents Membres de la famille Capet, ne pourra plus décemment en remplir les fonctions, parce qu'étant domestique, il cesse dès-lors d'être Citoyen actif.

L'on ne peut imaginer aujourd'hui rien de plus inutile, que ces sortes de Charges.

Il convient d'observer; qu'un Président de l'Assemblée Nationale, pendant le temps de sa Présidence, est bien au-dessus de la famille de notre Monarque.

Il prononce les décrets de ceste Auguste Assemblée, de l'exécution desquels le Roi est chargé: il vit néanmoins fort décemment, n'ayant souvent à son service qu'un seul Laquais, ou une simple servante.

Quel inconvénient y auroit-il, quand nos Rois vivroient avec un faste modéré, comme les anciens Rois de Suede, dont plusieurs ont été des héros, & ne disposeroient pas de certaines graces, capables d'exposer de braves guerriers, & d'excellens Citoyens, à devenir un jour persécuteurs de la Mère-Patrie?

Parmi les autres moyens de séduction, dont l'énumération seroit trop longue, on ne peut passer sous silence les pensions non méritées, & une trop riche dotation des membres de la famille Royale.

Ces abus doivent être supprimés avec d'autant plus de raison, qu'après que cette opération aura été consommée, faute de moyen pour payer des traîtres & des séditieux, & faute de crédit pour permettre l'impunité, l'on n'aura plus à craindre, ni attroupemens, ni incendie, ni insurrection.

Il en résultera encore qu'en cas de démence, ou de toute autre incapacité prouvée d'un héritier présomptif de la Couronne, qui se trouvera pour lors sans crédit, sans richesse, & sans appui, l'Assemblée Nationale pourvoira sans éprouver aucune contradiction, à ce qui conviendra & paroîtra juste & nécessaire en pareille circonstance.

Peut-on balancer un instant entre l'intérêt de l'Etat, & celui de ces Courtisans, esprits bas, rampans, nés pour la servitude, & qui pour le moindre profit voudroient y réduire la Mère-Patrie ?

D'après ces considérations, qu'importe que les membres de la famille Capet soient à l'avenir précédés par un Corrégidor, un Bourgue-Mestre ; tandis qu'autrefois, un Electeur de l'Empire d'Allemagne, ou tout autre Souverain, auroit cédé le pas dans les Pays de sa domination, à un Prince du Sang de France.

Qu'importe que nos Rois n'ayent plus dans la suite autant d'influence personnelle auprès de tous les Souverains de l'Europe, que quand ils réunissoient les deux pouvoirs ?

Tous ces objets doivent être très-indifférens ; pourvu que notre Monarque & sa Famille soient parfaitement contens, que la France soit reconnue la premiere Puissance de l'Europe ; que son Pavillon soit respecté dans toutes les mers, que le Peeple Français soit en même temps libre & heureux, & qu'il n'existe plus aucun motif de cupidité de nature à devenir nuisible à l'Etat.

Ces mêmes objets n'ont fait aucune impression sur l'auguste Frère de notre Monarque, qui vit au milieu de nous.

Cet excellent Citoyen, ainsi qu'il l'a assuré lui-même, a desiré la Révolution, a cru qu'elle étoit nécessaire, & que le Roi devoit en être le Chef.

Il a sans doute prévu que la roture étant une fois infusée dans le sang Royal, seroit un engrais qui fertiliseroit la France, & augmenteroit considérablement ses richesses, sa puissance & sa gloire.

L'on ne doit pas moins se réjouir de l'empressement des autres Bourgeois de la Maison Royale, résidans à Paris, à se ranger sous l'étendart de la roture.

Ils se sont indubitablement apperçu que les Princes du Sang n'ont été que trop souvent entourés de domestiques fourbes, ambitieux, moteurs de troubles, ainsi que de plusieurs guerres civiles.

Ils ont probablement compris que ces sortes de vipères seroient toujours intéressées au renversement de l'édifice de la Liberté ; & au rétablissement du despotisme.

Ces dignes Héritiers des vertus & de l'humilité chrétienne de Saint Louis, ont pensé sans doute que s'étant décorés eux-mêmes de cette admirable roture, qui les a rendus aptes à délibérer aux Assemblées de Section de la Capitale, il paroîtroit à l'avenir très-absurde qu'un Citoyen pût être premier Gentilhomme, premier Ecuyer, &c. ou Chancelier d'un autre Citoyen.

Ils ont probablement imaginé qu'en même-temps que les moyens de séduction diminueront, le ridicule qu'entraînera un pareil genre de service devenu actuellement peu honorable pour un Citoyen, fera cesser beaucoup de motifs de crainte pour le grand ouvrage de la Régénération de l'Etat.

Quant à ce qui regarde le Roi, on ne peut avoir trop de reconnoissance pour un Prince qui fait continuellement les plus grands sacrifices, lorsqu'ils peuvent contribuer au bonheur de ses Sujets.

Ce Monarque, ayant une parfaite connoissance de tous les caractères, a appréhendé que les graces que lui & ses prédécesseurs ont accordées jusques à présent, soient employées un jour par des intrigues secrètes, à augmenter le nombre des perturbateurs du repos public qui désireroient une contre-révolution.

Aussi s'est-il empressé à renoncer pour lui & ses successeurs au droit d'accorder ces sortes de faveurs.

Son attachement à la Révolution est si grand, qu'il conserve ses Ministres, parce que n'ayant pas des talens supérieurs, ils sont tels qu'il les faut dans les circonstances actuelles.

Son affection pour eux n'a pas diminué, quoique depuis peu ils l'aient compromis sans pudeur, en l'excitant à faire à l'Assemblée des demandes de Domaines, auxquelles il a ensuite renoncé.

Comme ces Agens du pouvoir exécutif ont l'esprit borné & sont en même temps ambitieux, que ne tenteroient-ils pas contre la Constitution & la Liberté, s'ils pouvoient séduire les Militaires pour recouvrer l'ancienne autorité dont ils ont joui?

Ils sont tracassiers, mais ainsi qu'il est facile d'en juger, dans un ordre subalterne.

Suivant ce qui nous a été rapporté, le Ministre des Affaires Etrangères assura, il y a quelque temps au Président de notre Comité des Recherches, que le Roi de Sardaigne avoit mis Nice en état de défense, afin que son Port fût à l'abri de toute attaque de la part de la ville de Marseille.

Il y a toute apparence que cet Agent du pouvoir exécutif, excité, par des motifs particuliers de vengeance Ministérielle, vouloit prévenir l'Assemblée Nationale contre la ville du Royaume qui a donné les preuves les plus convaincantes de son zèle Patriotique.

Peut-être que le Ministre, pour certaines raisons, auroit désiré cet acte d'hostilité.

Mais les habitans de Marseille sont trop sages, trop justes & trop attachés au bien public, pour avoir jamais eu une pareille idée.

Quelque ſoin qu'on ait pris pour priver les Miniſtres du droit d'accorder beaucoup de graces, de nature à pervertir les Militaires, ils ne ſeront pas encore totalement dépourvus de moyens pour favoriſer les ennemis de la Conſtitution & de la Liberté, tant qu'ils diſpoſeront du Tréſor de la Nation.

Dans la même converſation dont il a été queſtion, le Miniſtre des Affaires dit au Préſident du Comité des Recherches, que le Prince de Condé étoit fort à craindre pour une Contre-Révolution, & qu'il avoit des ſommes conſidérables, ſans qu'on ſache d'où elles viennent.

Suppoſé que le fait rapporté, qui me paroît deſtitué de tout fondement, ſoit vrai; ne ſeroit-on pas tenté de croire, que les ſommes dont il s'agit, ſont ſorties du Tréſor de l'Etat, puiſque ſi elles produiſoient les effets qu'on peut en attendre, elles ne ſeroient profitables qu'aux ſeuls Miniſtres?

Ces ſommes n'ont pu ſortir de l'intérieur du Royaume, où la plûpart des Citoyens ſont ruinés; ni des pays Etrangers, ſous le frivole prétexte que la cauſe actuelle eſt celle des Rois.

Il convient d'obſerver qu'il y a peu de Puiſſances en Europe, qui ne ſe ſoient reſſenties des effets de l'intrigue, de la cupidité, ainſi que de l'ambition de nos Rois; & dont les pratiques & manœuvres ſecrètes dans pluſieurs Royaumes, n'ayent fort ſouvent fait révolter même juſqu'à nos jours, les Peuples contre leurs Souverains.

Ainſi, en bonne politique, tous les Princes doivent déſirer ardemment que la nouvelle Adminiſtration, dont ils n'ont rien à appréhender, ſubſiſte en France.

Cependant, Meſſieurs, le Tréſor étant toujours à la diſpoſition du Miniſtere, ne pourra-t-il pas s'en ſervir pour ſéduire nombre d'honorables & d'inviolables Membres; ſoit pour payer chèrement les chefs de parti, qui ſont à la tête de la Révolution, quand ils conſentiront à vendre au Gouvernement les intérêts de la Nation?

C'eſt pour découvrir certains myſtères d'iniquité, & empêcher que la reſponſabilité des Miniſtres ne devienne illuſoire, qu'il vous a été ſi ſouvent demandé, mais en vain, d'ordonner au Directeur-Général des Finances de rendre ſes comptes.

Auſſi beaucoup d'honorables Membres n'ont jamais voulu conſentir que cet Agent du pouvoir exécutif ſortît du Royaume, qu'après qu'il auroit rendu ſes comptes.

L'on ne ſera jamais à l'abri de tout danger, à l'égard des Finances, que quand le Tréſor de l'Etat ſera ſous l'inſpection de l'Aſſemblée Nationale, & qu'il n'en ſortira aucune ſomme que ſur des mandats ſignés du Comité des Finances.

Quant au projet qui tend à intéreſſer les Troupes au ſuccès de la Révolution, & à détruire les moyens de ſéduction les plus propres à pervertir le cœur des Militaires, l'Aſſemblée le peſera dans ſa ſageſſe, pour en faire l'uſage qui lui paroîtra le plus convenable, lorſque le temps, les circonſtances & le maintien de la Conſtitution & de la Liberté l'exigeront.

L'Abbé DE VILLENEUVE DE BARGEMON,
Député de la Ville de Marſeille à l'Aſſemblée Nationale.

Sur l'Imprimé de Paris,

A MARSEILLE, De l'Imprimerie de P. A. FAVET, Imprimeur du Roi & de la Ville, rue du Pavillon.